



usurpation d'identité sur adresse mail

Par **patou74**, le **27/04/2011** à **15:12**

Bonjour,

Gérant d'une petite entreprise artisanale, je viens de m'apercevoir que l'un de mes employés utilise une adresse mail comprenant le nom de ma société et l'extension "live.fr" et créée à mon issus. Ce compte est visiblement utilisé pour les correspondances entres clients et fournisseurs.

Je lui es demandé le mot de passe pour utiliser le compte mais il refuse de la communiquer Par conséquent je n'ai aucune visibilité sur les mails reçus.

Ne pouvant porter plainte ni même lui mettre un avertissement car il a un poste stratégique au sein de l'entreprise et ayant un lien de parenté, j'ai donc créer une adresse mail sur gmail et informé tous les contacts de la nouvelle adresse.

Cependant celui ci se permet de dire aux correspondants que "gmail" n'est pas la bonne adresse.

Je ne sais plus comment le contrer il y aurait-il un moyen pour fermer le compte "live.fr"

Espérant que vous puissiez me guider et vous en remerciant par avance.

Par **lexconsulting**, le **28/04/2011** à **09:05**

Bonjour

Avez-vous déposé la marque ou le nom de votre entreprise auprès de l'INPI ?

Quel est le but de cette adresse mail par votre employé ?

Avez vous constaté un détournement de clientèle ou une baisse de chiffre d'affaires ?

Vous êtes le gérant, vous avez donc la possibilité de protéger votre entreprise et interdire l'utilisation du nom de l'entreprise non conforme à sa destination même par un tiers subordonné.

Seule une action disciplinaire vous permettra de résoudre votre problème.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **lexconsulting**, le **28/04/2011** à **11:40**

Très fort gregorynho de venir sur Legavox, faire votre prosélytisme pour votre site internet concurrent dans tous les forums de Legavox, sans pour autant contribuer à apporter une réponse....

Par **Jurigaby**, le **28/04/2011** à **18:03**

Bonjour Lex,

Je les ai supprimés. J'en avais marre moi aussi ;)

Par **lexconsulting**, le **28/04/2011** à **19:58**

Merci Jurigaby

Il était quand même gonflé celui-là ! En même temps quelque fois le culot paye, mais là venir démarcher les lecteurs de Legavox pour les renvoyer vers un autre site, gonflé !!!! :-))